

Matinale du 23 avril 2015 à Avion
Réglementation Bâtiment Responsable 2020 et qualité de l'air intérieur
Performances des bâtiments par les solutions en béton industrialisé

Le Cerib (Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton) organise depuis 2011, avec les industriels du béton, un cycle de matinées pour aller à la rencontre des professionnels du bâtiment et des travaux publics dans toutes les régions françaises.

La matinale du 23 avril 2015, qui s'est tenue au Centre Technique et Sportif de la Gaillette à Avion, près de Lens, était consacrée aux solutions et innovations proposées par les produits industrialisés en béton **pour construire dès aujourd'hui des bâtiments à énergie positive, dans la perspective de la Réglementation Bâtiment Responsable (RBR) 2020.**

Le Plan Bâtiment Grenelle du Gouvernement a lancé un nouveau groupe de travail intitulé "Réglementation Bâtiment Responsable 2020" (RBR 2020), chargé de préparer la future Réglementation Thermique 2020. Ce groupe de travail a vocation à être force de proposition pour éclairer l'avenir et aider aux choix des orientations à retenir par les professionnels dans la perspective de l'élaboration de la future Réglementation Thermique 2020. Sa mission est de s'assurer de l'appropriation par les acteurs professionnels des nouveaux cadres de réflexion et d'innovation, **dans la perspective de la généralisation des bâtiments à énergie positive et décarbonée en 2020.**

Les solutions en béton industrialisé pour la construction de maisons individuelles, et notamment la nouvelle génération de blocs de granulats légers à forte isolation thermique, permettent de répondre aux exigences de la réglementation thermique 2012 et aux maisons de bénéficier des performances mécaniques du béton et de sa fiabilité, tout en affichant des hautes performances thermiques. Elles permettent déjà aussi de répondre à la future réglementation (RT 2020) pour construire des maisons à énergie positive.

Destinée à tous les acteurs régionaux de la construction : architectes, économistes, promoteurs, constructeurs de maisons individuelles..., cette matinale, qui réunit une centaine de professionnels régionaux du secteur, a permis de faire le point sur cette réglementation et sur les enjeux et exigences qu'elle impose pour la construction de bâtiments en France, et de présenter **l'éventail des performances des bâtiments, offertes par les solutions en béton industrialisé pour concilier innovation et qualité de l'air intérieur.**

La qualité de l'air intérieur des bâtiments et des maisons est effectivement un des enjeux essentiels de l'acte de construire pour la sécurité et le bien être des personnes. **La recherche d'un environnement sain et confortable fait partie intégrante des objectifs des industriels du béton, qui proposent des solutions constructives, qui permettent aujourd'hui d'associer la notion de bien être aux produits en béton.**

Produits en béton et bien être dans le bâtiment n'est donc plus un mythe, mais bien une réalité que les différents intervenants de cette rencontre ont prouvé, en qualité d'experts de la construction, de l'environnement et de la santé dans le bâtiment :

- **Paul Sauvage, responsable du Pôle Diffusion des connaissances au Cerib**, venu présenter la nouvelle Réglementation Bâtiment Responsable 2010, son contexte, ses perspectives et ses enjeux pour la construction dans l'avenir.
- **Suzanne Deoux, MEDIECO, Ingénierie de santé dans le bâti et l'urbanisme**, venue expliquer en quoi la qualité de l'air intérieur constitue un enjeu majeur de la construction de bâtiments. Les résultats des essais d'évaluation d'émissions de polluants volatils pour les produits en béton destinés à un usage intérieur (blocs, dallages, parements, poutrelles, prédalles) montrent que **ces produits sont classés A+ pour ces émissions et qu'ils ne constituent pas un milieu de croissance pour les micro-organismes tels que les moisissures.**

Qualité de l'air intérieur

Dans le respect de la mise en application du décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 portant sur la qualité de l'air intérieur, des essais d'émissions de polluants volatils ont été réalisés sur des produits en béton destinés à la construction des bâtiments (sols, murs, structure). **Les résultats montrent que les produits préfabriqués en béton se situent nettement en dessous des seuils les plus contraignants et sont classés A+.**



Classement en termes de qualité de l'air (© MEDDE)

- **Wilfried Pillard, directeur technique du Syndicat National des entreprises générales françaises du BTP (EGF BTP)**, pour apporter le point de vue des entreprises. Comment elles envisagent l'évolution des normes et réglementations en France, quels sont les atouts dans le contexte de la future réglementation RBR 2020 ?

Le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB) est un établissement d'utilité publique institué en 1967, conjointement par le ministre chargé de l'Industrie et par le ministre chargé de l'Économie et des Finances, à la demande de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB). Centre Technique Industriel (CTI), il est opérateur de recherche du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (les travaux de R&D éligibles peuvent bénéficier du CIR). Avec près de 170 collaborateurs et un haut niveau d'équipements d'essais des produits et matériaux du BTP sur 15 000 m² de laboratoires, le Centre répartit à parts égales son activité entre essais et évaluations, études et recherches, normalisation et certification, appui technique et transfert de connaissances, avec un centre de formation. www.cerib.com

Service de presse : Patricia Desmerger
Tél. 01 42 02 45 44 - 06 07 47 34 77 - patricia.desmerger@orange.fr